



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

DRAJES Occitanie

Pôle Formations, Certifications

Affaire suivie par V CAZIN, cheffe du Pôle

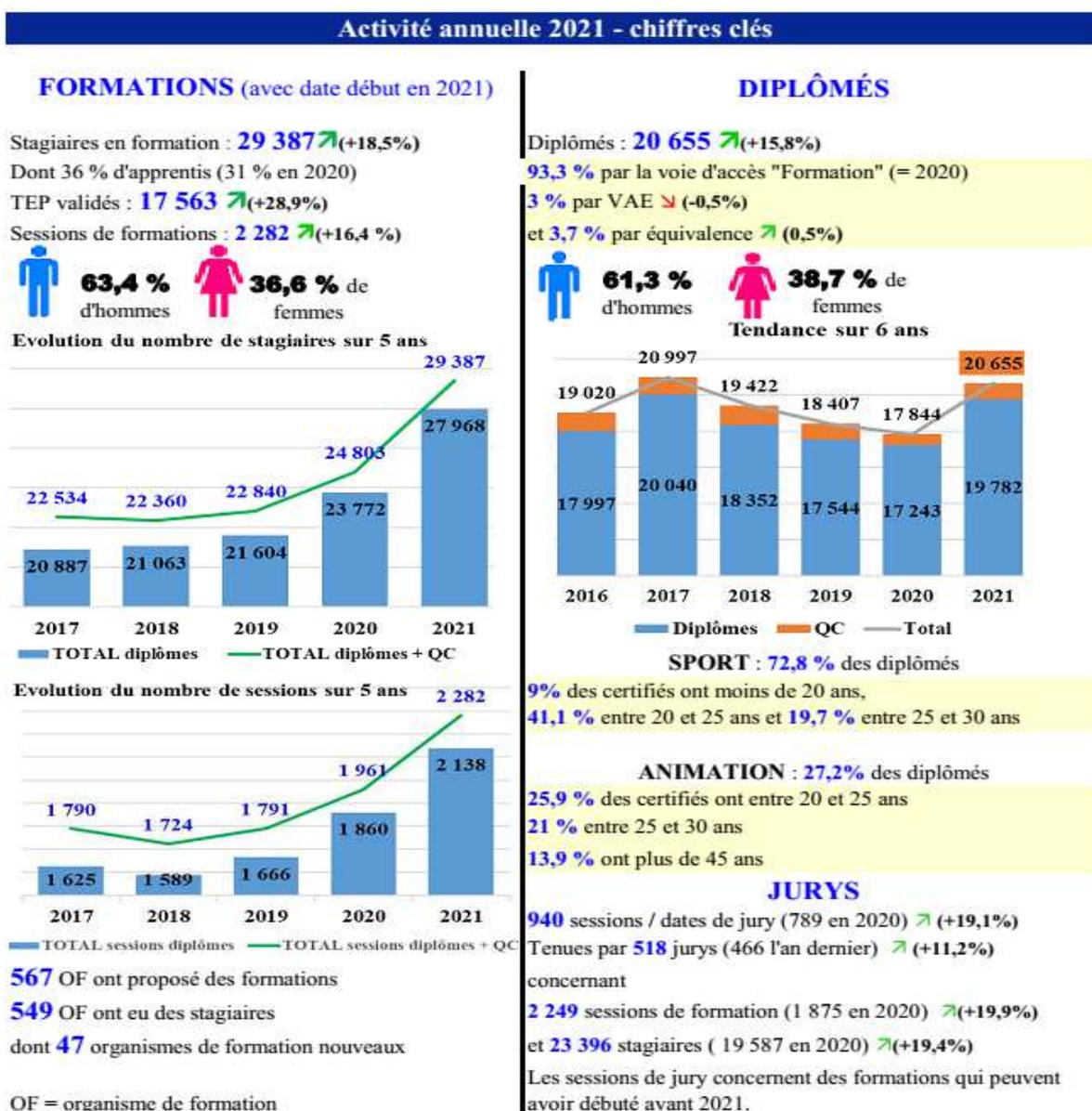
Tél : 04 67 10 14 67

Mél : veronique.cazin@region-academie-occitanie.fr

Synthèse 2021-2022 des activités de formation du sport et de l'animation en France et en Occitanie

Janvier 2023

1. Synthèse nationale des activités de formations, certifications pour les métiers du sport et de l'animation en 2021 :



Constats par catégories de diplômes :

Les six BPJEPS 4 UC les plus pourvus en stagiaires en 2021 sont :

Activités de la forme (AF) : 5 043 stagiaires dont 3 315 en option haltérophilie, musculation (contre 4 577 en 2020 soit une hausse de 10%),

Activités physiques pour tous (APT) : 4 413 stagiaires (contre 3 544 stagiaires en 2020 soit + 24,5 %),

Loisirs tous publics (LTP) : 2 944 stagiaires (contre 2 486 en 2020 soit une hausse de 18 %).

Activités équestres (AE) : 1 617 stagiaires (contre 1 551 stagiaires en 2020 soit une hausse de 4 %).

Animation sociale (AS) : 1 298 stagiaires (contre 1 107 stagiaires en 2020 soit une hausse de 17 %).

Activités aquatiques et de la natation (AAN) : 1 283 stagiaires (contre 1 292 en 2020 soit une légère baisse).

Pour les DEJEPS et DESJEPS, nous retrouvons, en 2021,2020 une interversion entre les activités équestres pour le DEJEPS ; on constate une augmentation significative du DEJEPS Activités de plongée subaquatique :

- **DEJEPS Développement de projets, territoires et réseaux** : 799 stagiaires (contre 662 en 2020, hausse de 21 %),

DEJEPS Tennis : 444 stagiaires (458 en 2020, baisse de 3 %),

DEJEPS Animation sociale : 324 stagiaires (250 en 2020, hausse de 30 %)

DEJEPS Sports équestres : 278 stagiaires (235 en 2020, hausse de 18 %),

DEJEPS Rugby à XV : 244 stagiaires (175 en 2020, hausse de 39 %),

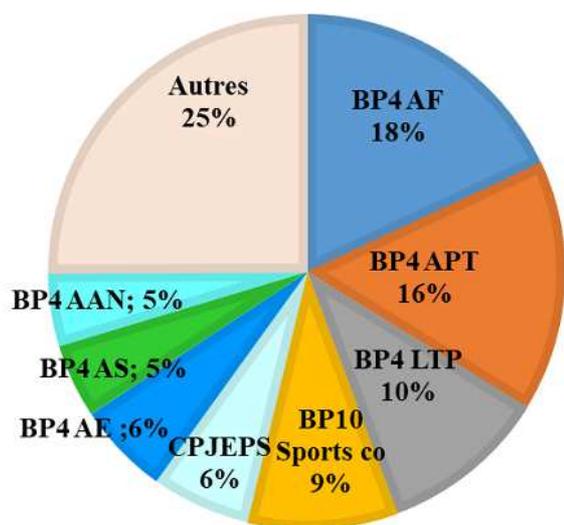
DEJEPS Activités de plongée subaquatique : 242 stagiaires (139 en 2020, hausse de 74 %),

DESJEPS Direction de structure et de projet : 341 stagiaires (303 en 2020, hausse de 12,5 %),

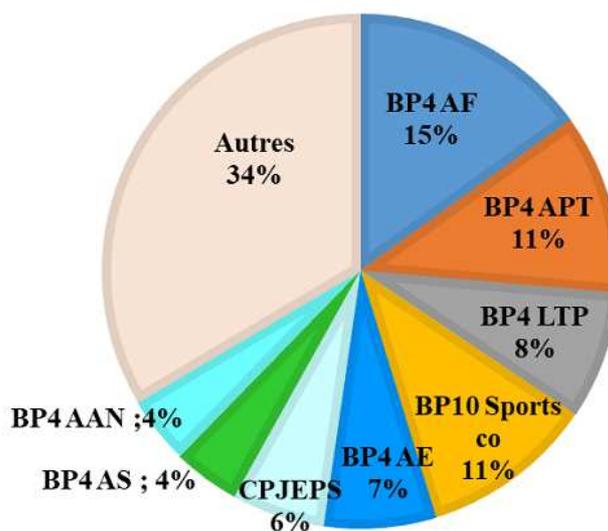
DESJEPS Football : 75 stagiaires (61 en 2020 hausse de 23 %).

DESJEPS Tennis : 52 stagiaires (65 en 2020, baisse de 20 %),

LES PLUS POURVUS EN STAGIAIRES



LES PLUS POURVUS EN SESSIONS



NB : par arrêté du 8 janvier 2019, les niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles ont fait l'objet d'une nouvelle nomenclature. Le présent document prend donc en compte cette nouvelle nomenclature pour les données relatives aux niveaux de qualification.

Ainsi, le CPJEPS est classé au niveau 3, le BPJEPS est dorénavant classé au niveau 4 (IV dans l'ancienne nomenclature), le DEJEPS au niveau 5 (III dans l'ancienne nomenclature) et le DESJEPS au niveau 6 (II dans l'ancienne nomenclature).

Les niveaux des diplômes traités dans ce document figurent ci-dessous :

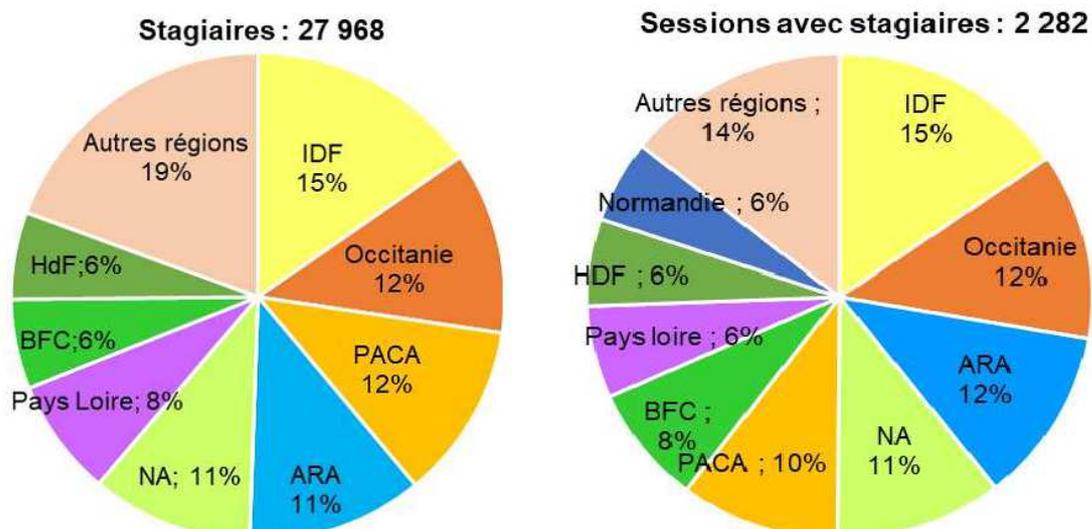
Niveau 3 : BAPAAT, CPJEPS (Assistant animateur),

Niveau 4 : BEES 1er degré, BPJEPS 10UC, BPJEPS 4UC (Animateur ou Educateur sportif),

Niveau 5 : DEJEPS, Diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne (DEAMM), Moniteur national de ski (DEMM),

Niveau 6 : DESJEPS, BEES 2nd degré, guide de haute montagne (DEMM), moniteur national de ski spécialisé en entraînement (DEMM)

La part des régions selon le nombre de stagiaires par type de diplôme



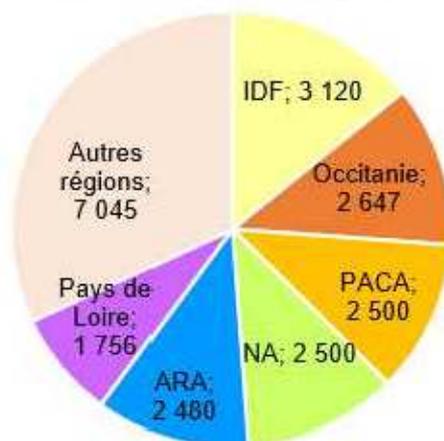
Classement des régions par catégories de diplômes

L'Occitanie est la région la plus pourvoyeuse de diplômes CPJEPS et en 2^{ème} place en France pour le diplôme BPJEPS.

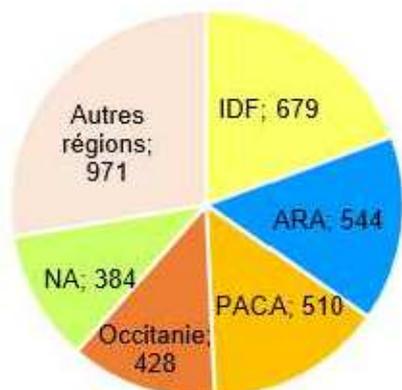
CPJEPS : 1 737 stagiaires



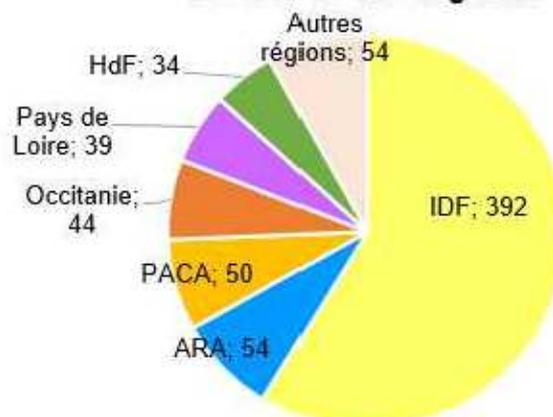
BPJEPS : 22 048 stagiaires



DEJEPS : 3 516 stagiaires



DESJEPS : 667 stagiaires



Concernant les organismes de formation habilités et ayant organisé une ou de sessions de formation en 2021 :

Le nombre d'OF augmente au niveau national de 6 % en 2021 et dépasse le nombre atteint en 2016 et 2017, et ce malgré l'obligation de certification QUALIOP1 pour bénéficier de fonds publics ou mutualisés³ à partir de janvier 2022 et la crise sanitaire.

- **242 OF ouvrent des formations tous les ans depuis dix ans, et 343 tous les ans depuis cinq ans.** 146 OF ont eu des stagiaires une seule année ces cinq dernières années dont 47 nouveaux OF (contre 29 en 2020 et 50 en 2019).
- **307 216 unités de formation par apprentissage (UFA)** ont été déclarés dans FORÔMES dont cinq qui sont à la fois CFA et UFA. **En 2021, 183 CFA et 149 UFA ont déclaré des apprentis dans FORÔMES, avec un total de 10 773 apprentis.**

La région Occitanie est en 2^{ème} place des régions. Elle a connu une augmentation de l'offre de formation de 18% entre 2020 et 2021 sur les diplômes du sport et de l'animation, malgré 2 années liées à la crise sanitaire.

	Sessions effectuées					Sessions programmées			
	OF	Sessions	Inscrits	Session / OF	Session / inscrit	OF	Sessions	Session / OF	Session / inscrit
Auvergne-Rhône-Alpes	80	266	3 359	3	42	80	287	4	42
Occitanie	72	282	3 721	4	52	74	300	4	50
Île-de-France	66	351	4 355	5	66	66	363	6	66
Nouvelle-Aquitaine	61	245	3 084	4	51	62	268	4	50
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57	234	3 445	4	60	59	250	4	58
Grand Est	35	98	1 362	3	39	37	105	3	37
Normandie	34	125	1 307	4	38	36	141	4	36
Pays de la Loire	30	140	2 278	5	76	33	152	5	69
Bretagne	24	103	1 393	4	58	24	105	4	58
Hauts-de-France	24	131	1 686	5	70	26	140	5	65
Bourgogne-Franche-Comté	23	180	1 747	8	76	23	188	8	76
Centre-Val de Loire	12	44	593	4	49	13	55	4	46
La Réunion	10	43	599	4	60	11	49	4	54
Corse	6	15	119	3	20	6	16	3	20
Guadeloupe	6	11	158	2	26	7	12	2	23
Polynésie Française	3	3	41	1	14	3	3	1	14
Guyane	2	5	62	3	31	2	6	3	31
Mayotte	2	2	29	1	15	2	2	1	15
Martinique	1	3	33	3	33	2	5	3	17
Nouvelle Calédonie	1	1	16	1	16	1	1	1	16
Total	549	2 282	29 387	4,2	54	567	2 448	4,3	52



En 2021, en moyenne, un organisme de formation a dispensé **4,2** sessions de formation par an si on prend en compte uniquement les sessions avec des inscriptions (partie gauche « Sessions effectuées ») et **4,3** sessions de formation par an si on prend l'ensemble des sessions publiées au calendrier national des formations.

Au niveau national, **549** (505 en 2020) organismes de formations (OF) dont **47** nouveaux ont déclaré des inscriptions à au moins une session de CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS ou une qualification complémentaire en 2021 et **567** (OF) ont publié au moins une session au calendrier national des formations (**538** OF en 2020).

Augmentation du nombre de diplômés en France

En 2021, le nombre de diplômés augmente de 14,7 %, soit 2 539 diplômés supplémentaires (2 811 en prenant en compte les CC soit 15,8% de plus) par rapport à 2020 et ce malgré la crise sanitaire : 19 782 diplômés en 2021 hors CC contre 17 243 en 2020 et 20 655 avec les CC (contre 17 844 en 2020).

Les qualifications complémentaires sont également en hausse (873 contre 601 en 2020). Les CC remplacent progressivement, comme attendu, les UCC et CS.

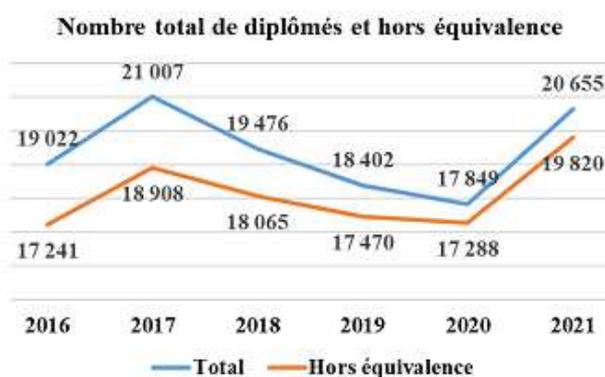
Cette augmentation concerne tous les types de diplôme, à différents niveaux :

- 179 % pour les DEMM (augmentation suite aux 2 années de fermetures des stations de ski en raison de la crise sanitaire),
- 58 % pour les niveaux 3,
- 18 % pour les DEJEPS,
- 17 % pour les DESJEPS
- et 8 % pour les BPJEPS.

La seconde cohorte de diplômés de CPJEPS (907 diplômés contre 235 en 2020) est également en forte augmentation ; niveau 3 (cumul des certifiés BAPAAT et CPJEPS), qui totalisait ces 10 dernières années entre 600 et 700 diplômés.

Les DEJEPS et DESJEPS enregistrent aussi des hausses importantes, respectivement 18 et 17%.

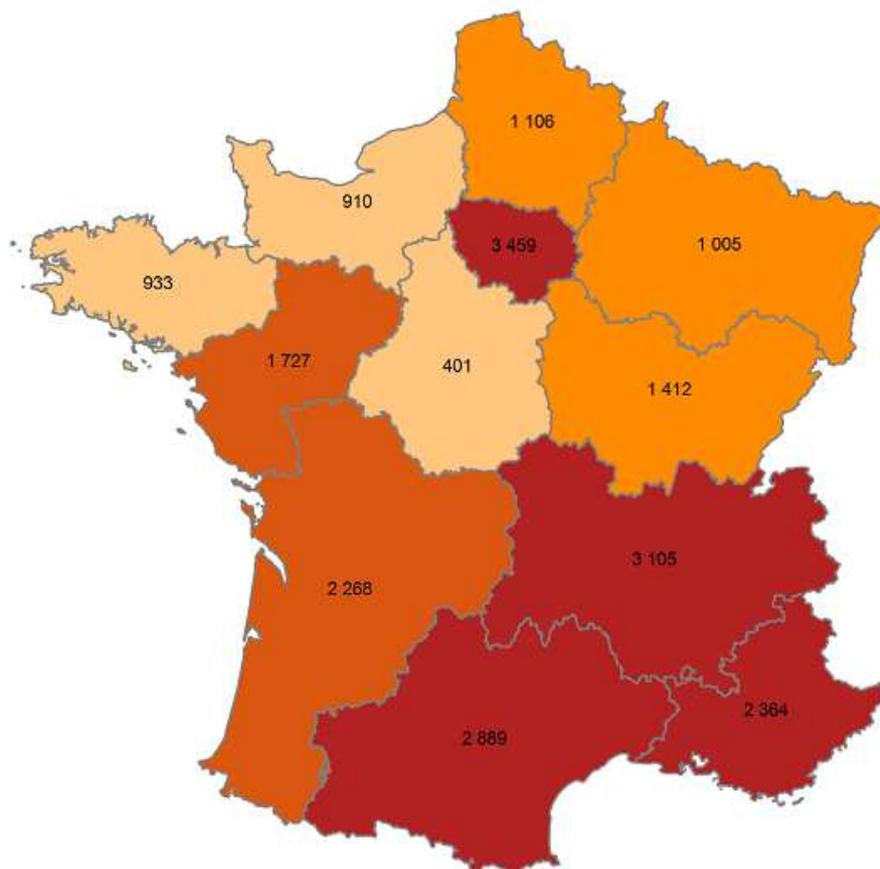
Le nombre de diplômés par la voie de la VAE diminue en dessous du niveau de 2019 (565 au lieu de 619 en 2020 et 571 en 2019) et celui des diplômés par équivalence augmente mais reste inférieur à celui de 2019 (695 en hausse pour les BPJEPS 4UC et les DEJEPS contre 561 en 2020 et 932 en 2019).



2. Synthèse des activités de formations, certifications pour les métiers du sport et de l'animation pour l'Occitanie en 2022

L'Occitanie représente environ 12% de l'activité de formation en France et se place en 3^{ème} position des régions les plus impactées par le nombre de diplômes délivrés sur le champ sport et de l'animation (2889 diplômes délivrés en 2022 contre 2372 en 2021 soit une hausse d'activité de + 18%).

Diplômes et qualifications complémentaires délivrés



Région	Nombre de diplômes	%
Île-de-France	3 459	15,4 %
Auvergne-Rhône-Alpes	3 105	13,8 %
Occitanie	2 889	12,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 364	10,5 %
Nouvelle-Aquitaine	2 268	10,1 %
Pays de la Loire	1 727	7,7 %
Bourgogne-Franche-Comté	1 412	6,3 %
Hauts-de-France	1 106	4,9 %
Grand Est	1 005	4,5 %
Bretagne	933	4,2 %
Normandie	910	4,1 %
Centre-Val de Loire	401	1,8 %
La Réunion	387	1,7 %
Corse	167	0,7 %
Guadeloupe	90	0,4 %
Martinique	77	0,3 %
Polynésie Française	51	0,2 %
Nouvelle Calédonie	47	0,2 %
Mayotte	37	0,2 %
Guyane	31	0,1 %
Total	22 466	100,0 %

Activité annuelle - année 2022 - Occitanie

Formations (avec date de début en 2022)

Nombre total de sessions de formations : **272**

Nombre total de candidats inscrits : **3 399**

 **63,8 %**
d'hommes

 **36,2 %**
de femmes

Diplômes	Sessions de formations	%	candidats inscrits	%
BPJEPS (4UC)	195	71,7 %	2 577	75,8 %
DEJEPS	30	11,0 %	362	10,7 %
CPJEPS	22	8,1 %	209	6,1 %
CC	16	5,9 %	150	4,4 %
CS	5	1,8 %	66	1,9 %
DESJEPS	2	0,7 %	24	0,7 %
UCC	2	0,7 %	11	0,3 %
BPJEPS (10UC)		0,0 %		0,0 %
Total	272	100,0 %	3 399	100,0 %

Répartition régionale des diplômes et qualifications complémentaires délivrés en 2022

Région	Nombre de diplômes	%	
Île-de-France	3 459	15,4 %	
Auvergne-Rhône-Alpes	3 105	13,8 %	
Occitanie	2 869	12,9 %	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 364	10,5 %	
Nouvelle-Aquitaine	2 268	10,1 %	
Pays de la Loire	1 727	7,7 %	
Bourgogne-Franche-Comté	1 412	6,3 %	
Hauts-de-France	1 106	4,9 %	
Grand Est	1 005	4,5 %	
Bretagne	933	4,2 %	
Normandie	910	4,1 %	
Centre-Val de Loire	401	1,8 %	
La Réunion	387	1,7 %	
Corse	167	0,7 %	
Guadeloupe	90	0,4 %	
Martinique	77	0,3 %	
Polynésie Française	51	0,2 %	
Nouvelle Calédonie	47	0,2 %	
Mayotte	37	0,2 %	
Guyane	31	0,1 %	
Total	22 466	100,0 %	

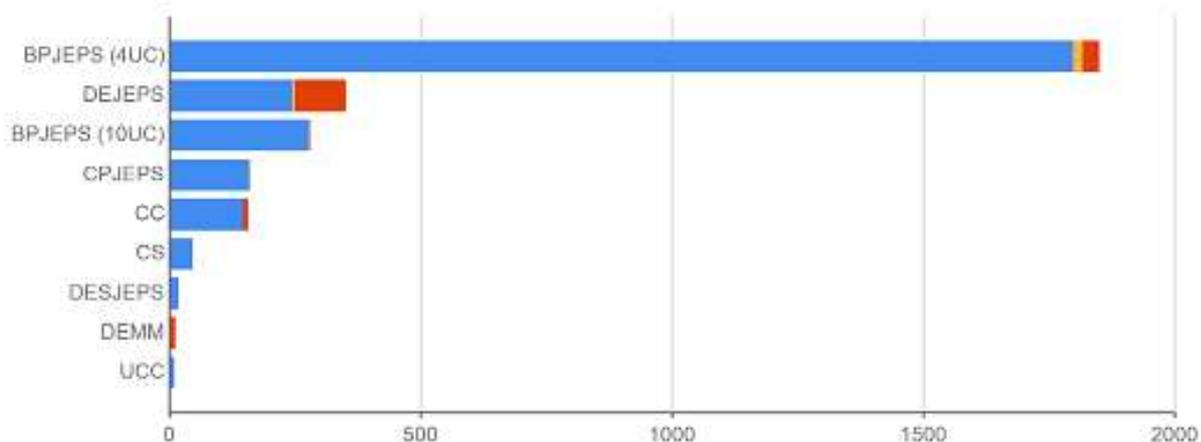
Diplômes et qualifications complémentaires

Diplômes délivrés	Année 2022				
			Total	%	
BPJEPS (4UC)	1 051	799	1 850	69,2 %	
BPJEPS (10UC)	232	48	280	10,5 %	
DEJEPS	279	73	352	13,2 %	
CPJEPS	63	98	161	6,0 %	
DESJEPS	18	1	19	0,7 %	
DEMM	9	4	13	0,5 %	
Total	1 652	1 023	2 675	100,0 %	

Qualifications complémentaires délivrées

UCC	9	1	10	4,7 %
CS	19	28	47	22,0 %
CC	93	64	157	73,4 %
Total	121	93	214	100,0 %

 Formation  VAE  Equivalence



Nombre d'organismes de formation habilités en région Occitanie en 2021 = **83 OF**

Nombre d'habilitations délivrées en Occitanie = **232 habilitations régionales**

Nombre de sessions de formations ouvertes en 2021 = **272 sessions de formation représentant environ 4500 stagiaires en formation, dont 147 sessions en apprentissage en 2021.**

3. Attractivité des formations Jeunesse et Sports et Insertion professionnelle sur les diplômés du sport et de l'animation

Enquête Insertion Ministérielle 2021 : enquêtes IDJEPS (insertion professionnelle des diplômés BPJEPS).

	En emploi	En emploi en relation directe avec la formation	Taux d'emploi	Part des diplômés dont l'emploi est en relation directe avec le diplôme obtenu
Sport				
Occitanie	582	419	71,3%	72,0%
France	5639	3996	74,1%	70,9%
Animation				
Occitanie	276	231	79,1%	83,7%
France	2041	1645	80,8%	80,6%
Total SPORT ANIMATION				
Occitanie	858	650	73,6%	75,8%
France	7680	5641	75,7%	73,5%

Constat d'un fort taux d'emploi sur les métiers du sport et de l'animation : 87 % pour les diplômés du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » et **85 %** pour la spécialité « animateur ».

Plus des 3/4 des diplômés en emploi déclarent au moins une activité en relation directe avec leur BPJEPS. Près de 7 diplômés en emploi sur 10 (69 %) déclarent une relation directe entre leur emploi principal et leur BPJEPS ; ce lien est plus élevé dans l'animation (77 % de lien direct) que dans le sport (66 %).

Près des deux tiers des diplômés sont, dans leur emploi principal, éducateurs ou entraîneurs sportifs, animateurs socioculturels ou directeurs d'accueil collectif de mineurs (ACM).

La formation BPJEPS prépare à des métiers en contact avec le public, dans des interventions de face à face pédagogique. Près des deux tiers (60 %) des BPJEPS spécialité « éducateur sportif » en emploi déclarent (pour leur emploi principal) être éducateurs ou entraîneurs sportifs et 12 % être animateurs socioculturels ou directeurs d'ACM.

Près des deux tiers (64 %) des diplômés d'un BPJEPS spécialité « animateur » en emploi sont animateurs socioculturels ou directeurs d'ACM et 10 % se déclarent éducateurs ou entraîneurs sportifs. Ce constat laisse entendre que des passerelles existent entre ces deux secteurs et que certains individus possèdent une double qualification sport/animation.

Au total, 85 % des diplômés d'un BPJEPS exercent à titre principal dans un des métiers des secteurs du sport ou de l'animation (*métiers de l'encadrement de l'activité physique et sportive et de l'encadrement des activités de loisirs, métiers de la direction de structure, de la gestion et de l'administration, métiers du développement des activités, métiers de la logistique et gestion des équipements...*) :

83 % des BPJEPS spécialité « éducateur sportif » et 88 % des BPJEPS spécialité « animateur ».

Situation des diplômés BPJEPS 2020-2021 à la date de l'enquête (en %)

Diplôme obtenu	Situation des diplômés à la date de l'enquête				Taux d'emploi* des "sortants"
	En emploi	Demandeur d'emploi	En formation	Autres situations	
Ensemble des BPJEPS	81%	10%	7%	1%	87%
BPJEPS Educateur sportif	81%	9%	8%	2%	88%
BPJEPS Animateur	82%	13%	3%	1%	85%

Source : Enquête IDJEPS 2022, INJEP-MEDES, Direction des Sports, DRAJES

* : Taux d'emploi : nombre de sortants qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs - hors ceux en formation - ou en service civique)

Champ : Diplômés BPJEPS (hors équivalence) entre mai 2020 et avril 2021, France entière (hors Corse, Guyane, La Réunion et Mayotte)

Lecture : 82 % des diplômés d'un BPJEPS, spécialité « animateur » se déclarent en emploi à la date de l'enquête. Le taux d'emploi dans cette spécialité est de 85 %.

Type de contrat, temps de travail et taille de la structure employeuse sont autant de caractéristiques de l'emploi souvent mises en avant dans une approche de la qualité de l'emploi privilégiant souvent la recherche de la figure de l'emploi durable, gagée par le CDI [surtout si l'établissement est de grande taille] et le temps plein. CDI (47 %, y compris titulaires de la fonction publique) et temps plein (73 %) sont les modalités majoritaires de l'emploi principal occupé à l'issue du BPJEPS.

En ce sens, ils constituent la norme d'emploi dans le sport (46 % de CDI et 72 % de temps plein) et, plus encore dans l'animation (respectivement 53 % et 74 %). Lorsqu'il y a temps partiel, celui-ci est majoritairement d'une durée supérieure à un mi-temps ; il est plus subi dans l'animation (73 %) que dans le sport (57 %).

Si pour les diplômés de la spécialité « animation », il n'y a pas d'écart significatif entre les femmes et les hommes concernant le temps de travail ; en revanche pour la spécialité « éducateur sportif », les femmes sont plus fréquemment à temps partiel que les hommes (33 % contre 26 %).

Caractéristiques de l'emploi principal* des diplômés d'un BPJEPS 2020-2021 (en %)

Diplôme obtenu	Types de contrats				Temps de travail à temps plein**	Etablissements de moins de 10 salariés
	CDI (y compris fonctionnaires)	CDD	A son compte	Autres		
Ensemble des BPJEPS	47%	31%	17%	4%	73%	40%
BPJEPS Educateur sportif	46%	29%	21%	5%	72%	45%
BPJEPS Animateur	53%	39%	5%	4%	74%	27%

Source : Enquête IDJEPS 2022, INJEP-MEDES, Direction des Sports, DRAJES

* : Emploi principal : en cas de plusieurs emplois occupés simultanément, celui le plus rémunérateur est considéré comme emploi principal

** : Temps plein déclaré par le diplômé en emploi qu'il soit en salarié ou travailleur indépendant

Champ : Diplômés d'un BPJEPS en emploi à la date de l'enquête (caractéristiques de l'emploi principal - le plus rémunérateur - si plusieurs emplois occupés)

Lecture : dans leur emploi principal, 47 % des diplômés d'un BPJEPS sont salariés en CDI (y compris les individus titulaires de la fonction publique) et 17 % sont à leur compte (travailleur indépendant) ; 73 % travaillent à temps plein ; 40 % travaillent dans un établissement de moins de 10 salariés.

4. FOCUS sur l'apprentissage

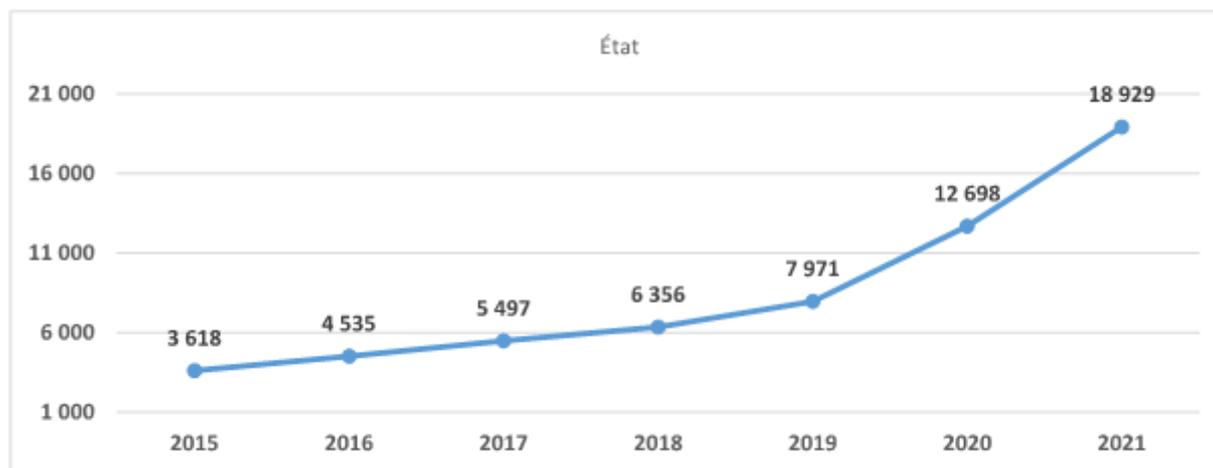
Tous secteurs d'activités confondus, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a connu en France une **forte hausse en 2022 (+39 % par rapport à 2021)**. Ainsi on dénombre **731 800 contrats d'apprentissage commencés au cours de l'année 2021**. **Un nouveau record, après celui déjà enregistré en 2020, avec 526 400 nouveaux contrats.**

Le succès de l'apprentissage s'explique notamment par la réforme de l'apprentissage intervenue après l'entrée en vigueur des dispositions prévues par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 (loi dite LCAP) et les aides exceptionnelles à l'embauche d'apprentis, mises en place au plus fort de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, à l'été 2020, et prolongées en 2023.

Dans les secteurs de l'animation et du sport, le nombre de stagiaires préparant un diplôme d'État professionnel (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) et justifiant du statut d'apprenti au cours de l'année, a atteint un niveau historique en 2021, avec plus de **18 900 apprentis enregistrés, soit plus de 6 200 supplémentaires par rapport à 2020 (+ 49 % sur un an)**.

En 2021, ce sont plus de 10 000 nouveaux contrats d'apprentissage qui ont ainsi débuté pour des individus préparant un diplôme d'État professionnel des secteurs de l'animation ou du sport, soit 35 % de plus qu'un an auparavant et 6 fois plus qu'en 2015. Entre 2015 et 2021, ce sont plus de 30 000 individus qui ont bénéficié de l'apprentissage pour préparer un diplôme d'État de nos secteurs.

Un bilan exceptionnel du nombre d'ouverture de formations à l'apprentissage :



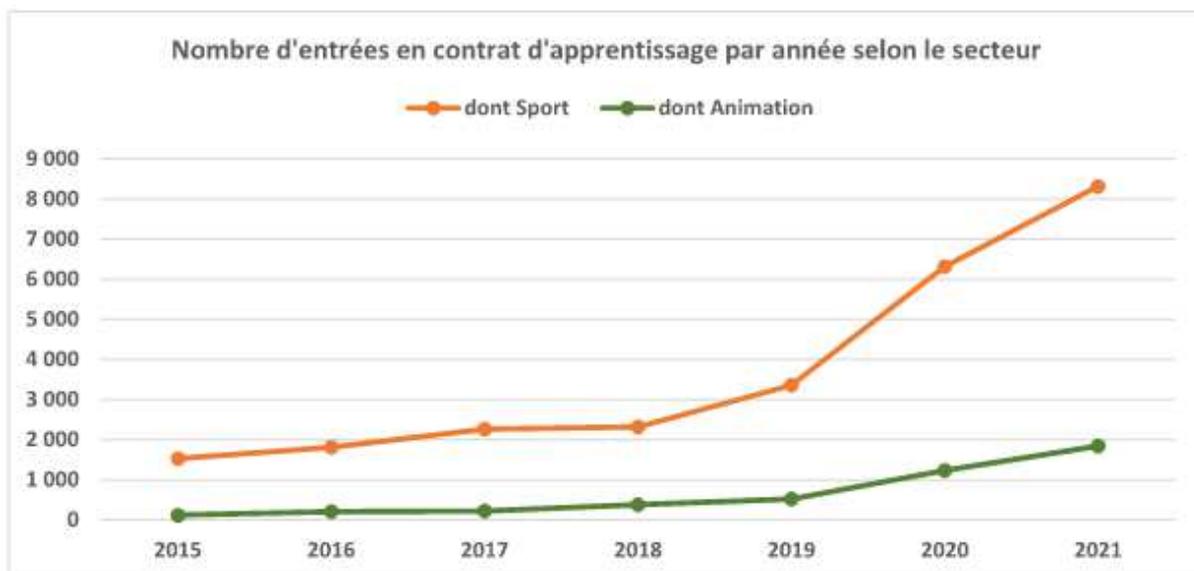
En 2021, parmi les personnes préparant un diplôme d'État professionnel dans les secteurs de l'animation et du sport (hors BAPAAT), près de 19 000 ont justifié du statut d'apprenti au cours de l'année (qu'elles aient, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, été diplômées, échoué aux épreuves, abandonné ou poursuivi leur formation en 2022). L'augmentation de ce nombre d'apprentis a été de 49 % par rapport à 2020. Si l'augmentation est moins forte que l'année précédente (+59 %), ce sont 6 231 personnes en plus qu'en 2020 qui sont concernées par l'apprentissage.

En 2021, plus de 10 000 entrées en contrat d'apprentissage ont été enregistrées, soit une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente.



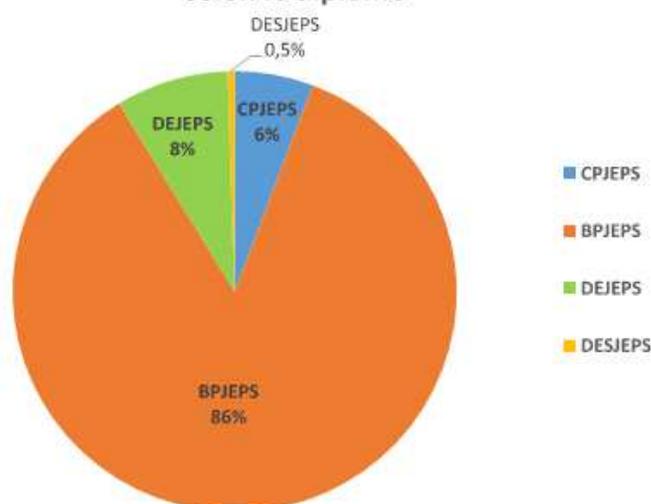
Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'État professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : FORÔMES, Ministère chargé des sports



Comme pour les années précédentes, **le BPJEPS, diplôme de niveau 4, est la certification la plus préparée par les apprentis dans les secteurs du sport et de l'animation. Ce diplôme est préparé par 86 % des personnes entrées en apprentissage en 2021.** Ce taux est relativement stable depuis plusieurs années.

Répartition des entrées en contrat d'apprentissage en 2021 selon le diplôme



Focus sur l'augmentation du nombre de CFA dans le champ des formations du sport et de l'animation :

La suppression depuis le 1^{er} janvier 2019 de l'autorisation administrative d'ouverture et de fermeture des CFA explique l'augmentation importante du nombre de CFA dans nos champs de compétences.

Les CFA partenaires avec qui les DRAJES travaillent passent ainsi de 138 en 2020 à 218 CFA en 2021.

Ils sont majoritairement :

- privés (88%) ;
- « dans les murs » (85%), c'est-à-dire que les formations sont organisées par les CFA dans ses propres locaux. Seulement 15% sont « hors les murs », c'est-à-dire organisées par des unités de formation par apprentissage (UFA) sous la responsabilité administrative et pédagogique du CFA de rattachement.



Source : Enquête REC'app 2021, Ministère chargé des sports

Les aides de l'Etat à l'apprentissage :

Au niveau national :

Année	Aides mobilisées	Montant	Aide moyenne	Ratio Aides / apprentis JS
2015	346	1 171 941	3 387€	10%
2016	519	1 920 328	3 700€	12%
2017	757	2 338 395	2 957€	11,2%
2018	949	2 937 578	3 095€	13,12%
2019	1013	3 187 793	3 147€	11,46%
2020	-	-	-	-
2021	287	830 283	2893€	1,47%
Entre 2015 et 2021	3 871	12 386 318€	Moyenne : 3 199€	

Source : ANS

L'agence nationale du sport (ANS) accompagne le développement de l'apprentissage dans le sport.

En 2021, le montant de l'enveloppe prévue était de 2M€, mais en raison du prolongement par le gouvernement de l'aide exceptionnelle à destination des employeurs qui recrutent des apprentis jusqu'au 30 juin 2022, les crédits ont été réorientés vers le développement de l'emploi.

Depuis 2015, plus de 12,3 millions d'euros ont permis de mobiliser 3 871 aides à destination de structures sportives pour accueillir des apprentis.

Le dispositif d'aides prévu sur la part territoriale à destination des clubs, comités et ligues accueillant un apprenti est maintenu en 2022 par l'ANS. L'enveloppe prévue s'élève à 1M€.

L'Agence nationale du sport continue donc, en 2022, à être mobilisée pour accompagner cette voie de formation, sous forme d'une aide aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage dans le champ sportif et dans conditions cumulatives suivantes :

Le montant consacré à l'apprentissage pour l'Occitanie est de **55 260 €** en 2021



- l'association doit être éligible (cf. annexes V et VI) ;
- la formation associée au contrat d'apprentissage doit conduire à une certification figurant à l'annexe II-1 du Code du sport ;
- l'aide se limite aux seules associations qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention et **uniquement aux apprentis âgés de plus de 26 ans** ;
- la subvention est exclusivement annuelle, et plafonnée à 6000 € par contrat d'apprentissage et par apprenti;
- recruter les nouveaux apprentis prioritairement au sein des territoires carencés
- l'association doit être éligible.

La région Occitanie connaît un fort développement de l'apprentissage sur ces métiers qui ne sont pas en crise.

L'offre de formation en apprentissage en Occitanie est fortement représentée sur l'ensemble du territoire régional (CFA hors murs et dans les murs, nouveaux CFA, UFA, ...) pour les secteurs animation et sport.

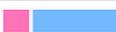
Les formations JS sont très attractives par la voie de l'apprentissage avec :

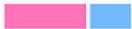
- **2356 apprentis recensés dans la région en 2022 sur ces métiers en effectifs cumulés. (+ 17 % d'apprentis qu'en 2021)**
 - o **1978 apprentis sur les diplômes du sport et 378 sur les diplômes de l'Animation.**
 - o 72 % d'apprentis hommes pour 28 % d'apprentis femmes.
 - o Les apprentis se dirigent majoritairement vers les diplômes de **niveau 4 (BPJEPS : 2047 apprentis), plus faiblement sur le niveau 5 (DEJEPS : 188 apprentis) et CPJEPS (niveau 3 : 110 apprentis).**

Apprentis en cours de session à l'année de la demande 2022

(Les noms des spécialités et mentions sont cliquables)

Nombre de candidats Apprentis - (Occitanie) = 2 418

Diplôme / Spécialité / Mention / Option			Total	
BPJEPS (4UC)	502	1 366	1 868	
Educateur sportif	399	1 267	1 666	
Activités aquatiques et de la natation	34	63	97	
Activités de la forme	106	326	432	
Activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort	3	6	9	
Activités équestres	94	11	105	
Activités gymniques	15	4	19	
Activités physiques pour tous	122	651	773	
basket-ball	6	56	62	
Glisses aérotractées et disciplines associées	2	9	11	
Golf	3	31	34	
judo-jujitsu	4	16	20	
Pêche de loisirs		1	1	
Rugby à XV	8	73	81	
tennis de table	2	20	22	
Animateur	103	99	202	
Animation culturelle		1	1	
Animation sociale	34	24	58	
Education à l'environnement vers un développement durable	9	6	15	
Loisirs tous publics	60	68	128	
BPJEPS (10UC)	24	155	179	
Activités sports collectifs	21	150	171	
Activités de randonnées	3	5	8	

Diplôme / Spécialité / Mention / Option			Total	
DEJEPS	58	130	188	
Perfectionnement sportif	19	108	127	
Activités de plongée subaquatique	4	8	12	
Baseball, softball et cricket		8	8	
Canoë-kayak et DA en eau calme	1	3	4	
Canoë-kayak et DA en eau vive	1	7	8	
Canyonisme		3	3	
Escalade en milieux naturels	1	2	3	
Glisses aérotractées nautiques		4	4	
Golf	2	13	15	
Motocyclisme		5	5	
Natation course		1	1	
Parapente		1	1	
Rugby à XIII		5	5	
Rugby à XV		19	19	
Sports équestres	9	1	10	
Tennis de table	1	24	25	
Vélo tout terrain		4	4	
Animation socio-éducative ou culturelle	39	22	61	
Animation sociale	9	3	12	
Développement de projets, territoires et réseaux	30	19	49	
CPJEPS	72	38	110	
Aucune	72	38	110	
CC	11	30	41	
Commercialisation de produits et services d'enseignement en golf	2	24	26	
Plongée profonde et tutorat	6	2	8	
Direction d'un accueil collectif de mineurs	3	2	5	
Accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap		2	2	
CS	13	8	21	
Accompagnement à la démarche de développement durable	13	6	19	
Activités d'escalade		2	2	
DESJEPS		11	11	
Performance sportive		6	6	
Tennis		6	6	
Animation socio-éducative ou culturelle		5	5	
Direction de structure et de projet		5	5	

Bilan régional 2022 :

Les effectifs d'apprentis en région sont très importants en 2022 (rebond sur le secteur de l'Animation représentant 18% de l'offre de formation en apprentissage).

Plusieurs explications : impact très important des aides avantageuses de l'Etat pour les employeurs, réorientation des OF du BP sports collectifs sur d'autres diplômes en apprentissage (notamment BPJEPS APT) et création de 16 nouveaux CFA en Occitanie.

La DRAJES a mené depuis 2 ans, plusieurs initiatives pour favoriser ce développement auprès du réseau JEP (sensibilisation du CRAJEP, plaquette d'informations) qui porte aujourd'hui ces fruits.

L'offre de formation en apprentissage en Occitanie est fortement représentée sur l'ensemble du territoire régional (UFA, SA, établissement d'accueil) pour les secteurs animation et sport.

La DRAJES est conviée très régulièrement aux différents comités de pilotage (instance stratégique) du CFA régional qui dispose désormais de 36 UFA.

Depuis juin 2022 est organisée au sein du Pôle FC de la DRAJES, une cellule de veille concernant les ruptures et abandons d'apprentis en cours de formation (en augmentation). Ces données viendront alimenter le plan de contrôle de la mission régionale de contrôles pédagogiques.

La mission régionale transversale DRAJES est élargie à la thématique Emploi et apprentissage. Elle fera appel en tant que de besoin à des experts d'autres services de la DRAJES (Pôle APS, JVA) ou référents départementaux des SDJES (réunions d'information avec les référents des SDJES en charge de l'emploi et de l'apprentissage).

Concernant la mission régionale de contrôle pédagogique de l'apprentissage : arrêté régional pris en novembre 2021 et réunion officielle d'installation le 10 février 2022, puis 3 réunions techniques de la mission en 2022.

Les outils de contrôle sont désormais finalisés et le plan de contrôle est calé pour 2023 avec 5 contrôles d'UFA ou CFA problématiques (analyse des dysfonctionnements constatés). Un nouveau membre fait désormais parti de ce collectif et représente l'AFDAS.

A retenir :

- un nombre d'apprentis en Occitanie qui **a triplé en 3 ans**
- Situation au 31 décembre 2022 **(1333 apprentis en cours de formation disposant d'un contrat d'apprentissage).**
- Des effectifs d'apprentis sur les diplômes de l'animation plus importants en 2022 qu'en 2018 et 2019 **(23 apprentis en 2019 pour 378 en 2022)**. La DRAJES a mené plusieurs initiatives pour favoriser ce développement auprès du réseau JEP (sensibilisation du CRAJEP et CFA régional Occitanie, plaquette d'informations).
- La **création de 16 nouveaux CFA sur le champ Jeunesse et Sports (dont 1 CFA d'entreprise pour le MHSC Montpellier)** (effet libéralisation des CFA : loi Penicaud) va engendrer un développement plus accentué des offres d'apprentissage.

La répartition territoriale des CFA et UFA est bonne/équilibrée sur les 13 départements.

La DRAJES est conviée très régulièrement aux différents comités de pilotage des instances stratégiques (CREFOP, Task force 1 jeune 1 solution, autorités académiques...). Elle s'est impliquée fortement sur la problématique des jeunes apprentis